

ANNEXE 8

Périmètres d'inventaire et de protection du milieu naturel

Enjeux faune flore, habitats

Table des matières

1	Périmètres d'inventaires	2
1.1	ZNIEFF	2
1.2	Inventaire départemental des zones humides.....	2
2	Périmètres réglementaires.....	5
3	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	5
4	Périmètres contractuels	8
5	Périmètres internationaux	10
6	Périmètres de protection foncière	10
7	Traversées des cours d'eau	10
8	Bilan des Inventaires Faune et Flore 2016-2020	15
8.1	Enjeux liés aux habitats :	19
8.2	Enjeux liés à la flore :.....	24
8.3	Enjeux liés à la faune :	28
8.4	Synthèse et Préconisations :	47

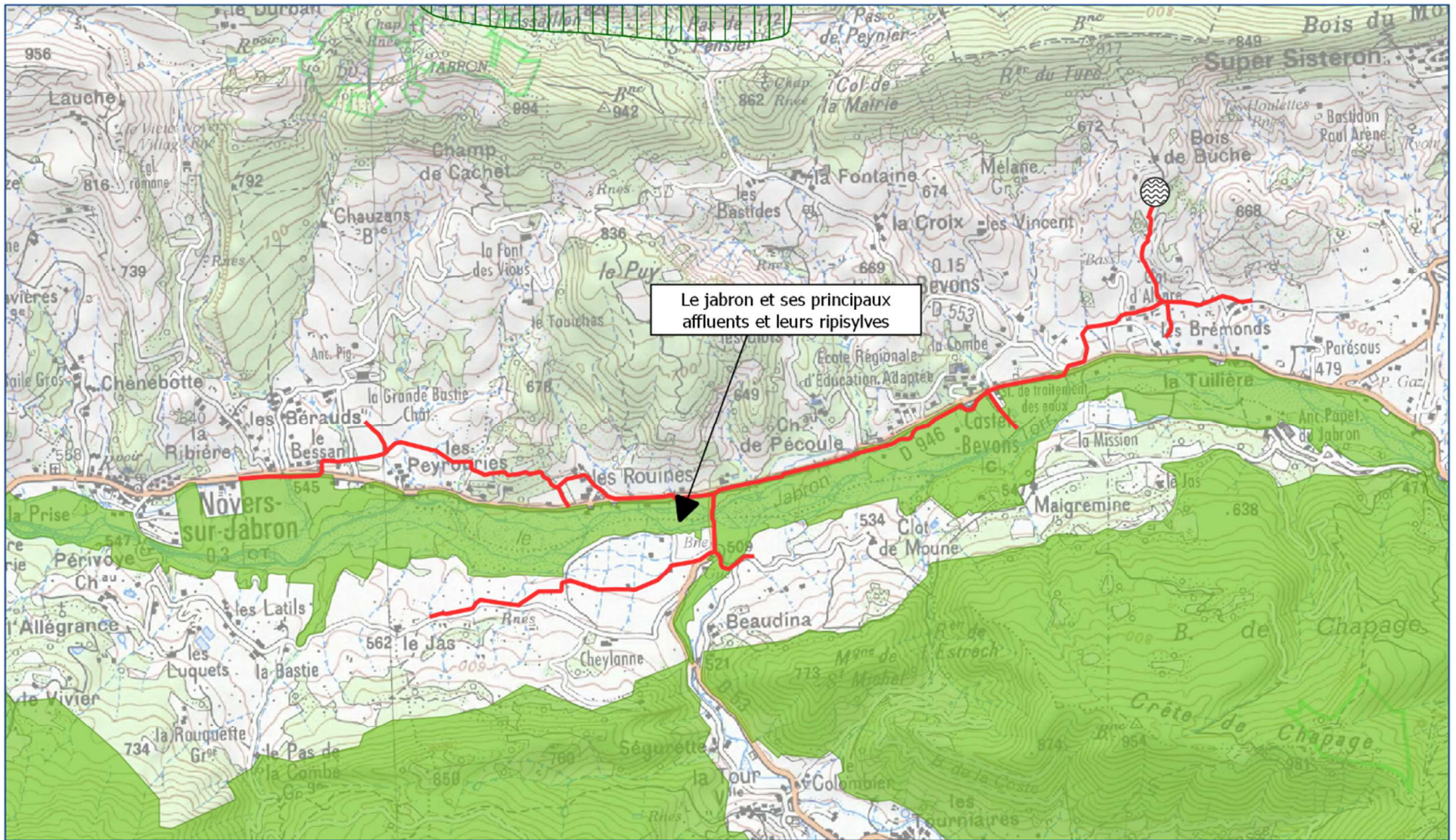
1 Périmètres d'inventaires

1.1 ZNIEFF

- La zone d'étude se trouve à proximité d'une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** terrestres de type II : Le Jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves.
- **Des préconisations particulières seront mises en place suite aux inventaires faune flore afin de préserver la qualité des milieux ayant motivés la désignation de ce périmètre. De plus, les travaux seront majoritairement réalisés dans des zones déjà artificialisées et les canalisations emprunteront au maximum les routes et chemins existants afin de limiter la consommation de milieu naturel. Les impacts envisagés sont donc très faibles.**
- Non concernées par le projet, on trouve au sud une autre ZNIEFF de type II « Massif de la Montagne de Lure » et au nord une ZNIEFF de type I « Le Rancurel – adret de la montagne de l'ubac – roc de l'Aigle »
- **Au regard de la distance entre ces 2 périmètres et la zone d'étude, des préconisations mises en place pour la protection de la biodiversité et de la faible consommation de milieu naturel engendrée par le projet, aucun impact sur les enjeux de ces périmètres n'est à noter.**

1.2 Inventaire départemental des zones humides

- L'inventaire départemental des zones humides localise plusieurs zones humides dans la zone d'étude. Dans ces secteurs le tracé emprunte des routes et chemins existants ainsi que des ouvrages d'art existant.
 - Des préconisations particulières seront prises afin de réduire au maximum l'impact sur ces zones à enjeux (pas de stockage d'engins, de matériel, limitation des risques de pollution, cavaliers d'argile...).
- **Les impacts seront donc limités dans ces périmètres.**



Le jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves

Extension du réseau du Thor-Jabron

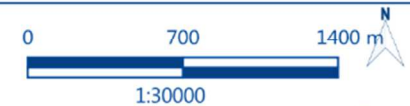
Périmètres d'inventaire

Légende

-  Réservoir à créer
-  Réseau projeté
-  ZNIEFF TERRE I
-  ZNIEFF TERRE II

Dessiné par : QUIASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
Référence fichier - Enviro-SQ.qgz

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©








Extension du réseau du Thor-Jabron

Périmètres d'inventaire - Zones humides

Légende

-  Réservoir à créer
-  Réseau projeté
-  Inventaire départemental des zones humides

Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
 Référence fichier - Enviro-SQ.gzg

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©

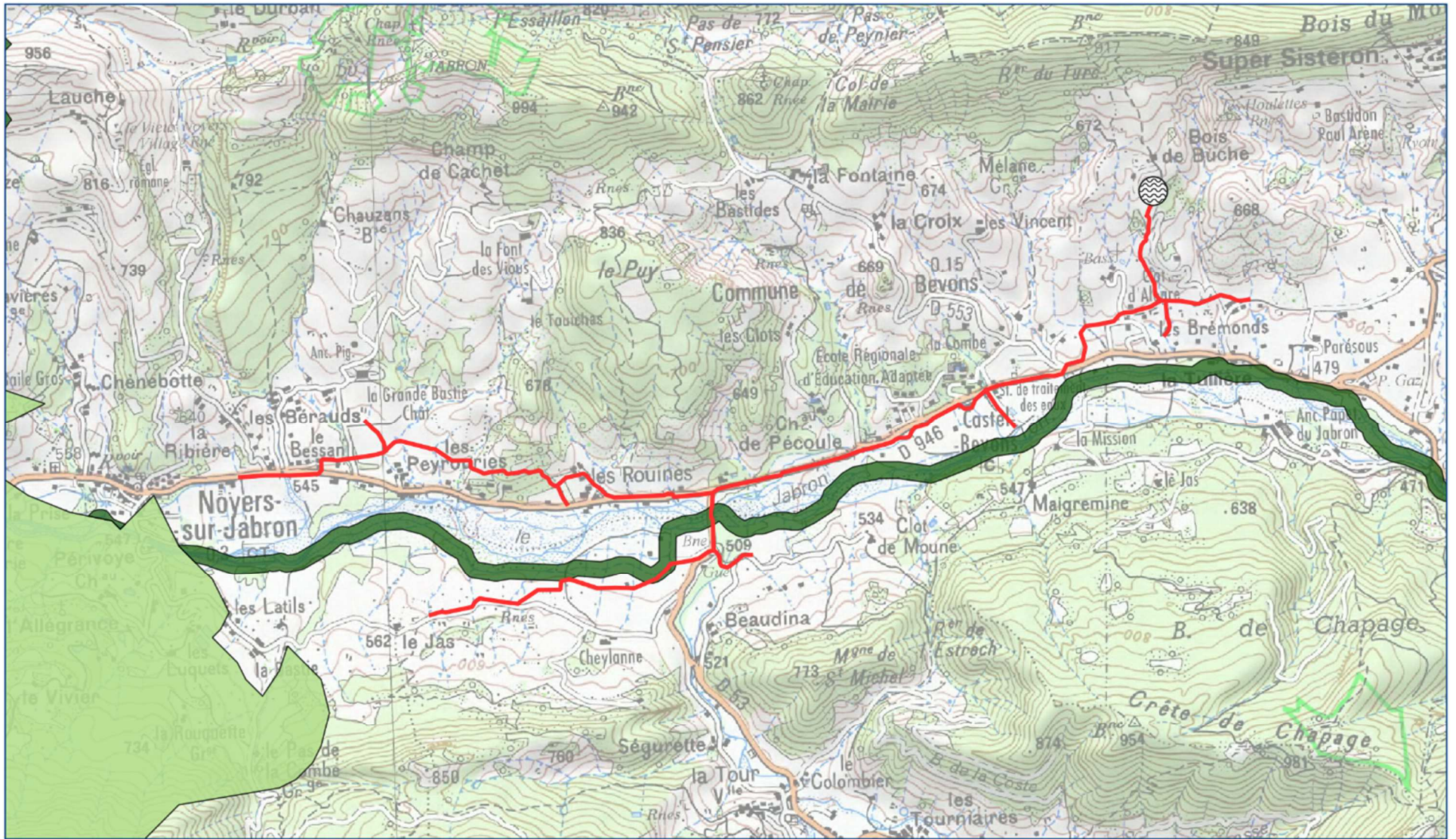


2 Périmètres réglementaires

La zone d'étude n'est concernée directement ou située à proximité d'aucun périmètre réglementaire de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserves, Parc National ou encore sites classés ou inscrits.





3 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

- Le projet est concerné par des espaces liés au SRCE
 - Trame verte : la ripisylve du Jabron est identifiée comme réservoir de biodiversité boisé à préserver.
 - Trame bleue : le tracé rencontre le Jabron identifié comme à remettre en bon état et le Ravin de Biaisé considéré comme à préserver ainsi que leurs espaces de mobilités et ceux de quelques cours d'eau temporaires. Des zones humides à préserver sont également identifiées.
- **Au niveau du tracé situé dans le réservoir boisé de la ripisylve du Jabron, la traversée se fera sur l'ouvrage existant et n'impactera donc pas les arbres.**
- **Au niveau de la trame bleue, les traversées des 2 cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité (Jabron et Ravin de Biaisé,) seront réalisées pour la première via l'ouvrage existant et pour la seconde de manière à réduire au maximum les impacts sur le milieu aquatique (passage dans des zones sans ou avec peu de végétation et en période d'assec comme pour l'ensemble des traversées de cours d'eau du site).**
- **Au regard des faibles linéaires de canalisation concernés par ces zonages, des préconisations mises en place pour la protection de la biodiversité et de la faible consommation de milieu naturel engendrée par le projet, les impacts sur les fonctionnalités écologiques locales et régionales seront donc négligeables.**



Extension du réseau du Thor-Jabron



Trame verte - SRCE

- Légende**
-  Réservoir à créer
 -  Réseau projeté
 -  Réservoirs de Biodiversité SRCE A préserver
 -  Corridor Ecologique SRCE A préserver

Dessiné par : QUIASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
 Référence fichier - Enviro-SQ.qgz
 Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©

0 700 1400 m

1:30000



Extension du réseau du Thor-Jabron

Trame bleue - SRCE

Légende

 Réservoir à créer

 Réseau projeté

 Espace de mobilité des cours d'eau SRCE

Cours d'eau SRCE

 A préserver

 A remettre en bon état

Zones Humides et Plans d'eau SRCE

 A préserver



0 700 1400 m



1:30000

Dessiné par : QUASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
Référence fichier - Enviro-SQ.qgz

Sources - Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©

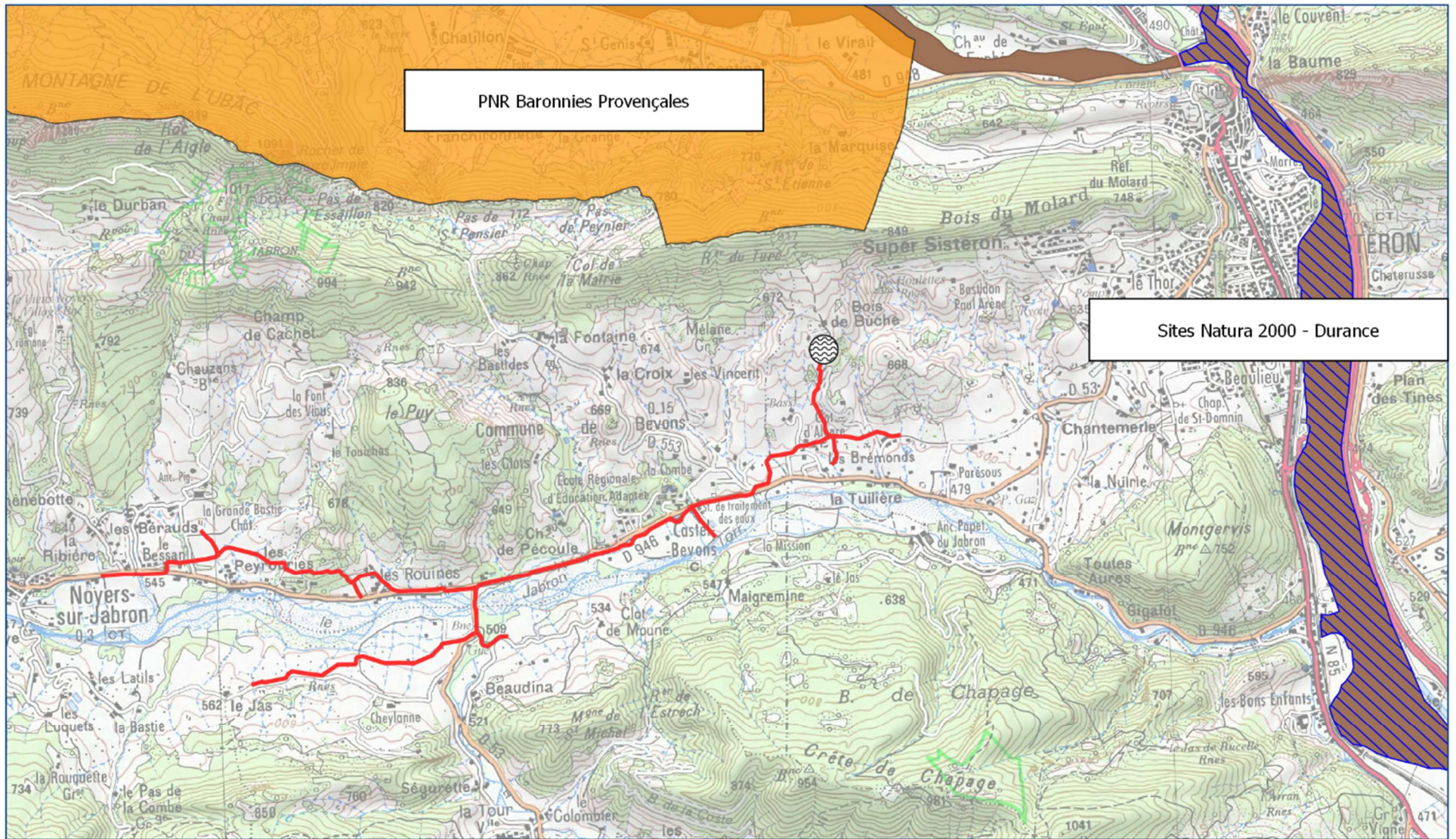
4 Périmètres contractuels

La zone d'étude n'est concernée directement ou située à proximité immédiate d'aucun périmètre de protection contractuelle de type Plans Nationaux d'Actions, Parc Naturel Régional ou sites Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches (situés à 3 km) pouvant présenter des connexions avec le site d'étude sont les suivants :

- la Zone de Protection Spéciale "La Durance"
- la Zone Spéciale de Conservation "La Durance"





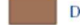
→ **Ces périmètres Natura 2000 se situent à une distance assez éloignée de la zone d'étude, de plus au regard des préconisations mises en place pour la protection de la biodiversité et de la faible consommation de milieu naturel engendrée par le projet, les incidences sur les espèces et les habitats de ces sites ne seront pas notables ni dommageables.**

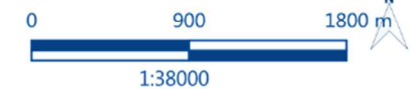


Extension du réseau du Thor-Jabron

Périmètre de protection contractuelle

Légende

-  Réservoir à créer
-  Réseau projeté
-  Parc Naturel Régional
-  Directive Oiseaux - Natura 2000
-  Directive Habitats - Natura 2000



Dessiné par : s. QUASTANA - Vérifié par : P. COLLET
Référence fichier - Enviro-SQ.ggz

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©

5 Périmètres internationaux

La zone d'étude n'est concernée directement ou située à proximité d'aucun périmètre de protection internationale de type Réserve de Biosphère ou Zones humides Ramsar.

6 Périmètres de protection foncière

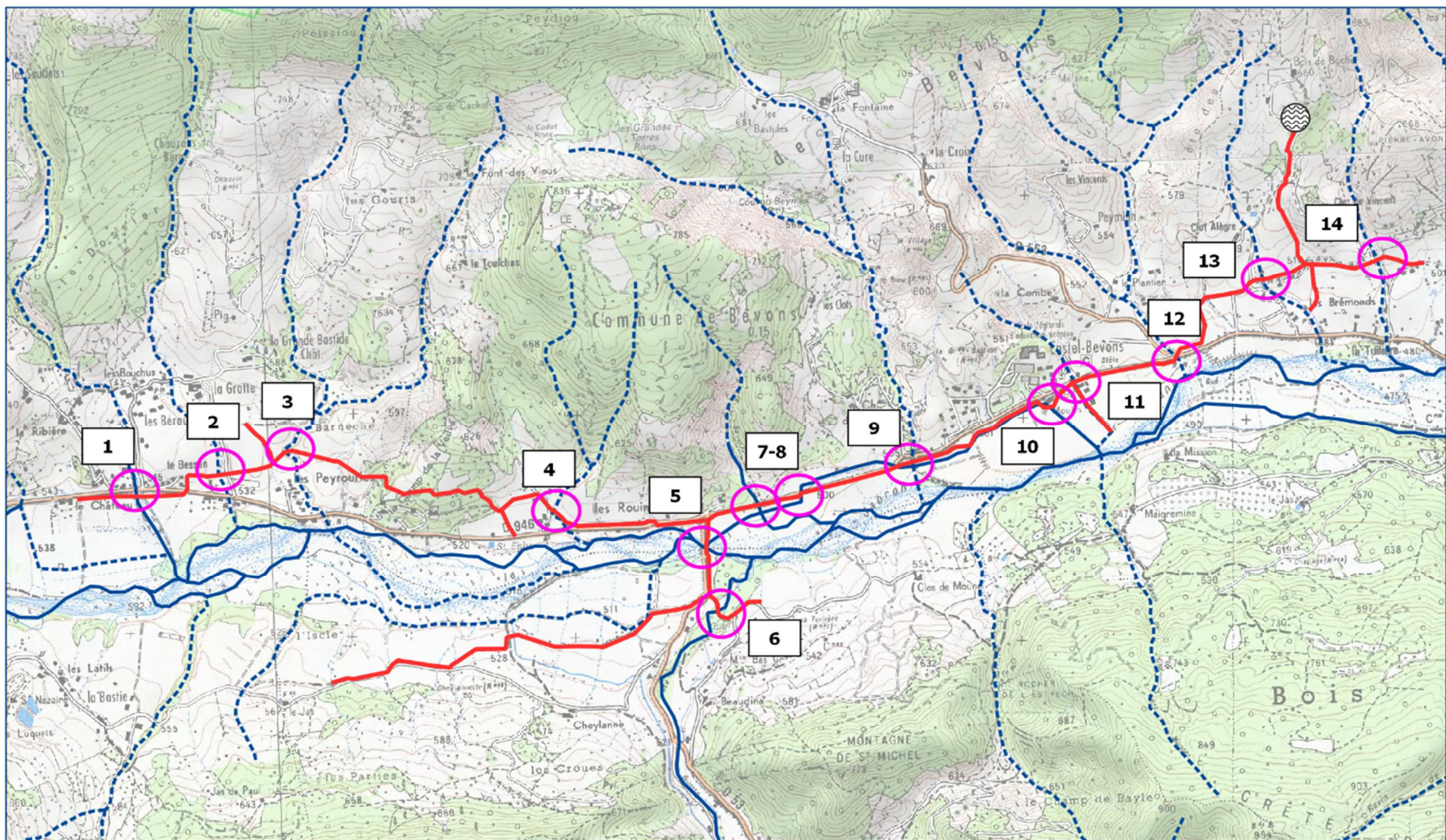
La zone d'étude n'est concernée directement ou située à proximité d'aucun périmètre de protection foncière de type Espace Naturel Sensible, terrains du Conservatoire du Littoral ou sites du Conservatoires des Espaces Naturels.

7 Traversées des cours d'eau

Le projet comporte 14 traversées de cours d'eau, dont 3 permanents (traversées 1, 5 et 6 sur la carte dessous) et 11 intermittents. Parmi ces traversées, 8 concernent des cours d'eau identifiés par la Police de l'Eau.

Lecture de la carte identifiants les cours d'eau Police de l'Eau, trois types d'écoulements figurent sur cette cartographie :






- les cours d'eau Niveau 1 en vert : écoulements identifiés comme cours d'eau, pour lesquels s'appliquent la loi sur l'eau et les exigences liées aux Bonnes Conditions Environnementales et Agricoles (BCAE), définies par arrêté ministériel ;
- les cours d'eau Niveau 2 en bleu : écoulements identifiés comme cours d'eau, pour lesquels s'applique l'ensemble des rubriques de la législation sur l'eau ;
- les cours d'eau Niveau 3 en orange : écoulements identifiés comme cours d'eau, pour lesquels s'appliquent les seules rubriques relatives à la modification des écoulements de la législation sur l'eau (titre 3 de l'article R214-1 du code de l'environnement).

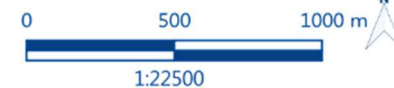


Extension du réseau du Thor-Jabron

Traversées de cours d'eau

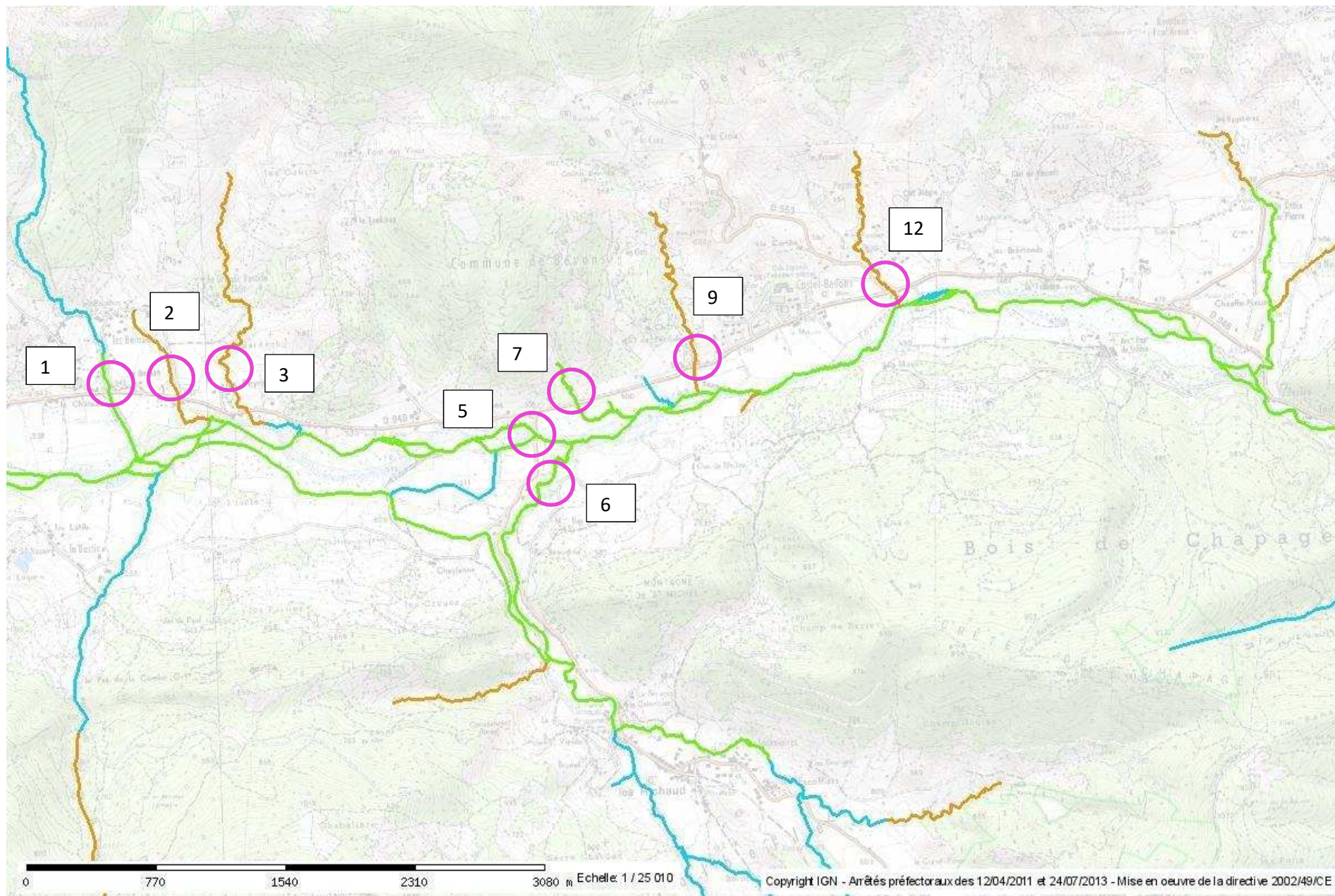
Légende

-  Réservoir à créer
-  Réseau projeté
-  Intermittent
-  Permanent
-  Cours d'eau



Dessiné par : QUASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
Référence fichier - Enviro-SQ.qgz

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©



Cours d'eau identifiés par la Police de l'Eau 04 (source : DDT04 ; les numéros indiqués correspondent aux traversées correspondantes de la carte précédente)

N° de traversée	Nom cours d'eau	Masse d'eau SDAGE	Permanent ou intermittent	Listé art 214-17 – Continuité écologique	Catégorie piscicole PDPG	Arrêté frayère	Trame bleue (SRCE)	Cours d'eau identifié par Police de l'Eau	Type de traversée
1	Sans toponyme / Lieu-dit Le Bessan	-	Permanent (en partie)	-	-	-	Espace de mobilité	Oui	Tranchée classique
2	Sans toponyme / Lieu-dit Les Bérauds	-	Intermittent	-	-	-	Espace de mobilité	Oui	Tranchée classique
3	Sans toponyme / Lieu-dit Les Peyrouries	-	Intermittent	-	-	-	Espace de mobilité	Oui	Tranchée classique
4	Sans toponyme / Lieu-dit Les Rouines	-	Intermittent	-	-	-	-	-	Tranchée classique
5	Le Jabron	Oui avec objectif de bon état à 2027	Permanent	Oui	Oui	Liste 1	Oui cours d'eau + espace de mobilité	Oui	Encorbellement
6	Ravin de Baisse	Oui avec objectif de bon état à 2015	Permanent	-	Oui	Liste 1	Oui cours d'eau + espace de mobilité	Oui	Tranchée emprise réduite
7	Sans toponyme	-	Permanent (en partie)	-	-	-	-	Oui	Tranchée classique

N° de traversée	Nom cours d'eau	Masse d'eau SDAGE	Permanent ou intermittent	Listé art 214-17 – Continuité écologique	Catégorie piscicole PDPG	Arrêté frayère	Trame bleue (SRCE)	Cours d'eau identifié par Police de l'Eau	Type de traversée
8	Sans toponyme	-	Permanent	-	-	-	Espace de mobilité	-	Tranchée classique
9	Sans toponyme / Lieu-dit Ch. De Pécoule	-	Intermittent	-	-	-	Espace de mobilité	Oui	Tranchée classique
10	Sans toponyme / Lieu-dit Le Moulin	-	Permanent	-	-	-	Espace de mobilité	-	Tranchée classique
11	Sans toponyme / Lieu-dit Castel-Bevons	-	Intermittent	-	-	-	-	-	Tranchée classique
12	Sans toponyme / Lieu-dit Le Plantier	-	Intermittent	-	-	-	Espace de mobilité	Oui	Tranchée classique
13	Sans toponyme / Lieu-dit Les Brémonds	-	Intermittent	-	-	-	-	-	Tranchée classique
14	Sans toponyme / Lieu-dit La Tuilière	-	Intermittent	-	-	-	-	-	Tranchée classique